

Coopération décentralisée en Roumanie - Subvention à l'Association Franche-Sylvanie

M. MAIRE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Depuis une quinzaine d'années, des collectivités territoriales et des associations franc-comtoises ont tissé des liens avec leurs homologues en Roumanie et ont mené de très nombreuses actions, non seulement de solidarité, mais aussi à bénéfice réciproque comme des échanges culturels ou des opérations à caractère économique.

Beaucoup de choses ont évolué au cours des années : certaines coopérations se sont renforcées, d'autres ont ralenti ou ont disparu. Globalement, la vitalité des échanges franco-roumains est toujours aussi forte.

Afin d'établir un état des lieux des relations entre la Franche-Comté et la Roumanie avec tous les acteurs de cette coopération, une rencontre a eu lieu le samedi 8 avril 2006 à Besançon à la Faculté de Droit.

Cette réunion, organisée par l'Association Franche-Sylvanie en partenariat avec le CERCOOP (Centre de Ressources pour la coopération décentralisée en Franche-Comté), RECIDEV (Réseau Citoyenneté Développement) et la DARIC (Délégation aux relations internationales et à la coopération de l'Académie de Besançon), a eu également pour objectif de donner une cohérence aux projets menés par les différents acteurs et de rechercher quelle pourrait être la structure commune en Franche-Comté susceptible de répertorier et de suivre les projets des acteurs de cette coopération décentralisée bilatérale.

Compte tenu de l'intérêt de cette rencontre Franche-Comté / Roumanie et sur avis favorable de la 5^{ème} Commission Municipale, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à l'Association Franche-Sylvanie une subvention de 500 €.

En cas d'accord, cette somme de 500 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.04/6574.5025 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.